



Sud
Groupe GFI

Les yeux de SUD

Le journal du syndicat SUD Groupe GFI

février 2008
N°27

SOMMAIRE

Augmentation ? : page 1
Non-négociation : page 1
Nouvelles élections : page 1
Représentatif ? : page 2
Communication : page 2
Adhésion : page 2



Tu nous manques depuis un an déjà...
Salut Serge !

Augmentez les salaires, pas les actionnaires !

Depuis des années nous réclamons une augmentation générale des salaires. La direction a longtemps répondu que c'était impensable, irréaliste, et que les salariés eux-mêmes ne la réclamaient pas, qu'ils étaient plus réalistes que nous. Pourtant depuis 2005 on a vu 2 pétitions (spontanée en 2005, intersyndicale en 2006) réclamant une augmentation générale, et plusieurs appels à la grève, dont certains furent fortement suivis. Le 24 janvier dernier, répondant aux appels intersyndicaux locaux ou à l'appel national de Solidaires, plusieurs dizaines de salariés de GFI ont fait grève pour réclamer, encore, l'augmentation des salaires.

Tout le monde est maintenant d'accord avec nous pour réclamer une augmentation générale. Même ceux parmi les représentants syndicaux qui étaient les plus réticents au départ réclament aujourd'hui dans leurs tracts que la politique salariale de GFI change, et que soit mis en place un socle d'augmentation générale sur lequel peut s'ajouter une augmentation individuelle au mérite. Remarquable convergence des revendications !

Cette revendication d'augmentation est juste : tous les salariés de GFI participent aux réussites du Groupe, y compris ceux que la direction méprise et maltraite le plus, à commencer par les administratifs. Cette augmentation est d'autant plus juste que les erreurs ou maladresses stratégiques successives de nos dirigeants (plan Force 4, investissement internationaux déficitaires, ...) ont été depuis 10 ans récompensées par des augmentations successives de plus en plus incompréhensibles.

Cette augmentation est possible. Comme chaque année environ 50% des salariés ont été augmentés ou le seront, pour une augmentation moyenne de 6% environ. On peut donc consacrer cette masse salariale à une augmentation générale de 3%.
Mais, me direz-vous 50% des salariés tous les ans, on est donc augmenté un an sur deux ? Et non ! Car si les jeunes embauchés sont très souvent augmentés après un an, puis après 2 ou 3 ans, les augmentations se raréfient terriblement avec l'ancienneté. A GFI, l'expérience ne paye pas souvent.
C'est aberrant, car comment construire une confiance durable en pénalisant les anciens salariés ?

Le 19 mars, des représentants d'APAX, nouvel actionnaire de référence, seront reçus par le CCE. Quelle opinion ont-ils des salariés de GFI ? La question salariale leur sera posée, nous jugerons à leur réponse : **APAX est-il un investisseur avisé ou seulement un propriétaire exploitant ?**

Et la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Carrières ? Et l'emploi des seniors ? Et les inégalités de rémunération entre les hommes et les femmes ? Et les mesures pour prévenir ces inégalités et éviter les discriminations ?

Le code du travail rend obligatoire la négociation sur ces sujets. SUD GFI l'a réclamé à nouveau en 2007 mais la direction n'a pas eu le temps. Toujours la confiance durable...

Nouvelles élections pour les cadres à Issy-Verdun (GFI Industrie)

Suite à l'annulation des élections CE et DP du collège cadre, celui-ci devra bientôt voter à nouveau. Le protocole préélectoral et l'accord pour le vote électronique ont été négociés lors des dernières réunions paritaires des 31-1 et 7-2. Après avoir participé au travail de correction avec les autres DS, le DSC CFTC a annoncé pour finir qu'il ne les signerait pas.

Les salariés vont donc pouvoir s'exprimer : voteront-ils pour les listes CFE-CGC et CFTC, dont les candidats seront à nouveau ceux qui se sont distingués pendant des années par leur inactivité, et en 2007 par l'envoi illégal aux salariés de courriers diffamatoires ?

Nous préférons croire que les salariés choisiront de voter pour la liste SUD Groupe GFI, afin d'élire de nouveaux candidats motivés pour être des élus au service des salariés.

(Voir notre dossier complet sur <http://sudgfi.free.fr>)

Union syndicale
Solidaires

Pour nous lire sur internet: <http://sudgfi.free.fr>

Pour nous écrire: sudgfi@free.fr

ou : 9 rue Jeanne d'Arc 44000 NANTES



Représentativité syndicale

Le 24 janvier 2008 ont commencé les négociations sur la représentativité syndicale entre le MEDEF et les cinq confédérations syndicales historiques (CGT, CGT-FO, CFTC, CFDT, CFE-CGC), pour préparer une nouvelle loi qui devrait être annoncée avant l'été 2008. Les règles de la représentativité, qui reposent sur le décret de 1966, sont aujourd'hui obsolètes et interdisent la création de nouveaux syndicats représentatifs, un des critères étant « l'attitude patriotique pendant la seconde guerre mondiale ». Cinq centrales syndicales répondaient aux critères de ce décret et ont acquis à vie une représentativité « irréfragable » (qui ne peut pas être remis en cause). Ainsi ces 5 syndicats, quel que soit leur score aux différentes élections professionnelles et prud'homales, quel que soit leur nombre d'adhérents dans les entreprises, peuvent dans n'importe quelle entreprise désigner des délégués syndicaux, qui vont négocier au nom des salariés les accords d'entreprise avec la Direction. Cela existe chez GFI ! Quatre grandes centrales syndicales sur les cinq ont des délégués syndicaux à GFI, et pour information nous tenons à votre disposition sur notre site les résultats des dernières élections professionnelles : elles ont obtenu entre 7,9% et 20,1% des suffrages accordés aux listes syndicales.

Pour qu'une nouvelle organisation syndicale soit invitée à la table des négociations dans une entreprise, elle doit prouver sa représentativité, au contraire de ces centrales « irréfragables ». SUD Groupe GFI, créé en 2000 est passé par ces étapes : devenu représentatif dans la Région Rhône Alpes après les élections CE DP de 2000, il nomme un premier délégué syndical à Reims, suivi d'une première contestation au tribunal par la Direction de GFI et la CFE-CGC. Il nomme ensuite un second délégué syndical à Paris 18^{ème}, suivi d'une seconde contestation. SUD GFI perd ses deux procès et devra attendre les élections CE et DP de 2002, où il obtient 47% des suffrages, pour obtenir la preuve éclatante de sa représentativité au niveau de l'UES. SUD GFI a confirmé ensuite sa position avec environ 50% des votes pour ses candidats en 2005 et en 2007. Depuis 2005, SUD Groupe GFI est adhérent de l'Union Syndicale SOLIDAIRES.

Le paysage syndical a fortement évolué depuis 1966 et vu apparaître de nouvelles organisations syndicales, dont SOLIDAIRES, UNSA et FSU pour ne citer qu'elles. Si l'Union syndicale SOLIDAIRES se félicite que le débat s'ouvre enfin, elle regrette que ces négociations se tiennent uniquement avec lesdites organisations représentatives. En effet, alors que ce sujet concerne au plus haut point les organisations considérées par le décret de 1966 comme non représentatives, comment accepter de ne pas avoir droit à participer au débat ? Pour l'US SOLIDAIRES la représentativité syndicale ne doit reposer que sur la démocratie et la liberté pour chaque salarié de voter et d'adhérer au syndicat de son choix. Pour cela il faut abroger le décret de 1966. Vous imaginez bien que la plupart des grandes centrales y sont fermement opposées. La possibilité de mise en place d'un seuil de votants aux différentes élections a été évoquée par le MEDEF. Imaginez alors tous ces délégués syndicaux, nommés grâce au caractère irréfragable de leur syndicat, qui perdraient leurs postes ! Certaines confédérations ont beaucoup à perdre, leur avis est connu d'avance...

SOLIDAIRES demande que toutes les organisations syndicales puissent accéder au premier tour des élections professionnelles (aujourd'hui seules les OS « représentatives » y sont acceptées) ; que le caractère irréfragable soit supprimé ; que la représentativité s'apprécie de la même façon pour toutes les OS à l'échelle de l'entreprise et à l'échelle nationale ; et que soient définies les conditions d'accès lorsqu'un nouveau syndicat se met en place entre 2 élections professionnelles (aujourd'hui séparées par 4 ans, alors que c'était 2 ans avant 2005).

Soutenez nos revendications démocratiques : le 6 mars, journée d'action SOLIDAIRES, suivez nos informations et initiatives sur notre site : <http://sudgfi.free.fr>

Pour mieux communiquer avec vous

Le site est en ligne : nous vous invitons à venir saisir vos nom, prénom, adresses courriel et adresse postale pour recevoir nos informations syndicales importantes. Vous pourrez choisir de recevoir des informations régulièrement, ou seulement dans les cas d'événements importants.

Inscrivez-vous vite : <http://sudgfi.free.fr/adresses>

✂-----

NOM :	Prénom :		
Date de naissance :	/	/	Téléphone perso : Téléphone pro :
Adresse :			
Code postal :	Ville :	adresse e-mail perso :	
Agence :	Qualification :		
Date : / /	Signature :		

Pour adhérer à SUD Groupe GFI : retourner ce bulletin complété et signé à

Syndicat SUD Groupe GFI - U.S. Solidaires 9 rue Jeanne d'Arc 44000 NANTES